

**Cahier des charges de l'appel à projet
« CHAIRES INDUSTRIELLES »
dans la Métropole de Lille**

Candidature en continu sur l'année 2019
Expertise, sélection, validation basées sur le calendrier
des conseils métropolitains

Contact : recherche@lillemetropole.fr - 03.20.21.33.29

Sommaire

1 - Le contexte et les objectifs	1
2 - Les thématiques	2
3 - Le profil des candidats	4
4 - Les modalités de financement	4
5 - Les modalités de participation et de dépôt	5
5.1 - Le contenu du dossier de candidature	5
5.2 - Les différentes dates de dépôts	6
6 - Le processus de sélection	6
6.1 - Les critères de sélection	6
6.2 - L'expertise, la sélection et la validation	7
7 - Les modalités de conventionnement et de suivi	7
Annexes	9

1 - Le contexte et les objectifs

L'appel à projet "**Chaires Industrielles**" participe de la mise en œuvre du Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SMESR) adopté par la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 14 octobre 2016¹. Plus spécifiquement, il relève de l'ambition 1, « **soutenir la recherche et son interaction avec l'économie** », objectif 2, « **augmenter l'impact de la recherche sur le développement économique et territorial** » dont l'un des enjeux est de renforcer l'attractivité de la Métropole au niveau académique en recherche et en formation et de renforcer la compétitivité du territoire sur des marchés clés. **L'objectif principal d'une chaire industrielle** est de créer un **partenariat fort et durable entre un établissement de recherche académique et un ou des industriel(s)** dans le cadre d'une **recherche collaborative** sur un **axe de recherche innovant et différentiant**. L'axe de recherche des partenaires académiques et privés doit s'inscrire dans une **thématique scientifique et technique porteuse d'avenir pour la recherche, la formation, et le développement économique du territoire** et doit être en adéquation avec les priorités métropolitaines (cf. §2) et celles de l'I-SITE ULNE (cf. Annexe 1).

¹ http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/ENSEIGNEMENT/20161410_SMESR_Vdef_pourdiffusion.pdf

Les chaires industrielles contribuent à structurer des partenariats laboratoire-entreprises dans la durée et aussi à promouvoir l'accueil et la promotion de scientifiques éminents pour développer des travaux de recherche et de formation par la recherche, tout en contribuant aux formations du domaine de la chaire, les « Graduate Schools »² (formation doctorale d'excellence), notamment .

Une chaire industrielle doit également permettre d'offrir une **double culture** en termes de recherche et développement et de connaissance de l'entreprise, aux différents acteurs de la chaire, ce qui contribue à leur **employabilité et à l'excellence des ressources humaines** du territoire. La chaire pourra également être un tremplin pour favoriser l'essaimage et l'entrepreneuriat sur des travaux et technologies clés identifiées à fort potentiel de développement.

Il s'agit enfin d'établir un lien contractuel pluriannuel, voire pérenne, entre l'établissement de recherche et la ou les entreprise(s), autour des axes et thématiques de recherche choisis et développés pour des retombées valorisant l'ensemble des partenaires parties prenantes à la chaire.

Ainsi, à travers l'appel à projets, la MEL vise à :

- Détecter, promouvoir et accompagner des collaborations entre les établissements académiques de recherche et les entreprises sur un axe de recherche porteur d'avenir pour la recherche, la formation, et le développement économique du territoire
- Apporter des ressources et des moyens pour accélérer ces travaux de R&D et créer un effet levier vertueux et pérenne avec les partenaires financeurs de la métropole, notamment l'I-SITE ULNE (cf. **Annexe 1**)
- Créer sur son territoire un socle de compétences reconnues apportant de la notoriété et de la compétitivité
- Faciliter le transfert technologique entre la recherche publique et la recherche privée et développer des programmes de formation et d'innovations pédagogiques pour accompagner la montée en compétences des jeunes et des salariés
- Valoriser les résultats de recherche et d'innovation vers des applications et des marchés ayant un impact sur le développement économique, l'emploi et l'attractivité du territoire.

2 - Les thématiques

Dans le cadre de ses ambitions et de ses projets, la MEL a défini trois domaines stratégiques prioritaires pour le développement économique du territoire :

1. La biologie, santé et nutrition
2. Les matériaux innovants
3. L'économie du numérique

Ces trois priorités regroupent plusieurs filières économiques ou secteurs d'activités qui sont les moteurs économiques de la métropole avec un fort potentiel de croissance pour le territoire : l'agroalimentaire, la santé, les TIC, le numérique et l'image, le sport, le transport, le bâtiment, ...

² <http://www.isite-ulne.fr/index.php/fr/graduate-schools/>

Les chaires industrielles, pour être retenues, devront ainsi s'inscrire dans ces domaines afin de permettre au territoire de renforcer son socle de compétences et sa compétitivité.

Priorités métropolitaines (références ³)	Enjeux - Filières économiques (ou secteurs d'activités)
Biologie, santé et nutrition	Enjeux : • Prévenir, diagnostiquer et traiter les pathologies ciblées ou dites de civilisation (diabète, cancer, ...) par une mobilisation simultanée d'innovations informatiques, diagnostiques et thérapeutiques concourant à l'évolution vers une médecine personnalisée • Gérer la santé de façon globale en intégrant la réflexion sur la dimension comportementale (alimentation, activités physiques...) et la longévité • Préserver et optimiser les ressources agroalimentaires et maritimes. • Développer de nouveaux systèmes d'élimination des pollutions, de décontamination (eau, sol...) Filières économiques : Agroalimentaire, biologie, biotechnologie, alimentation-nutrition, sport, pharmacie...
Matériaux innovants	Enjeux : • Réduire et maîtriser la consommation énergétique et sécuriser le coût des matières premières • Relever les défis économiques et sociétaux : énergie, eau, alimentation, urbanisation, développement durable • Rester compétitif par l'innovation (fonctionnalités, procédés de fabrication propres alternatifs, efficacité énergétique...) Filières économiques : Agrochimie, eau, chimie, pharmacie, cosmétique, détergence, hygiène et entretien, peintures, revêtements et adhésifs, bâtiment et construction, énergie, éco-activités, recyclage, emballage, textile, mode, transport, mobilité, sport, plasturgie, métallurgie, électronique, optique, photovoltaïque, éolien...
Economie du numérique	Enjeux : • Mettre en place des infrastructures et des outils pour : la préservation des ressources, la gestion intelligente des flux (mobilités, voirie, déchets,...), les données urbaines (hypervision) ... • Apporter des nouveaux services : connectivité, réseaux intelligents, clusters dédiés, laboratoire des usages • Accompagner le développement de l'innovation sociale et citoyenne (maintien à domicile, accessibilité aux personnes handicapées, éducation,...) et de services en faveur de la culture et des sports et de la création de nouveaux modèles de valeur • Soutenir les innovations technologiques : la blockchain (traçabilité des données), la robotique et la cobotique (automatisation des tâches), intelligence artificielle (vitesse et cognition), machine learning ou apprentissage automatique (vision, reconnaissance vocale ou d'objets,...), informatique quantique... Filières économiques : Numérique et digital, image, culture, logistique, transport, mobilité, logistique, sports, santé, bâtiment, construction...

³ <http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/ECONOMIE/Resolument-digitale.pdf>
<http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/AMENAGEMENT/PLU/R%C3%A9unions%20publiques/D%C3%A9veloppement%20%C3%A9conomique%20et%20commerce/Contexte%20m%C3%A9ropolitain.pdf>

Une attention particulière sera portée aux chaires intégrant une dimension design dans leur conception et leur réalisation et contribuant à la transition écologique et énergétique.

3 - Le profil des candidats

Les entités pouvant répondre à l'appel à projets sont les établissements de recherche académiques, en partenariat avec des : entreprises (grands groupes, ETI, PME, TPE...) ou centres techniques privés.

La chaire industrielle doit impliquer, a minima, un laboratoire d'un établissement de recherche et une entreprise ou centre technique, selon les conditions suivantes :

- Le laboratoire devra être implanté sur le territoire métropolitain et déployer ses travaux sur le territoire
- Au moins une des entreprises partie-prenante de la chaire devra être domiciliée et développer une activité de R&D effective sur le territoire métropolitain
- La chaire sera portée de manière conjointe par le laboratoire et une ou des entreprise(s)
- Le porteur désigné par les partenaires de la chaire sera un chercheur académique de haut niveau, reconnu au niveau national au moins voire au-delà et sera désigné comme étant le porteur officiel représentant la chaire
- Il devra être employé (ou embauché) par l'établissement de recherche ayant la tutelle du laboratoire

4 - Les modalités de financement

L'intervention de la MEL est plafonnée à 300.000 € pour une durée maximum de 36 mois. L'aide de la MEL est une subvention apportée à hauteur de 33% de la contribution cumulée des entreprise(s) et de l'organisme de recherche.

Le bénéficiaire du financement sera l'organisme de recherche académique ou l'établissement de recherche et d'enseignement supérieur auquel est rattaché le laboratoire avec interdiction de reverser tout ou partie de la subvention à l'(les) entreprise(s) partenaire(s).

L'I-SITE ULNE pourra apporter un co-financement complémentaire de 20% maximum du coût total éligible dans la limite de 100.000 € sous forme de subvention à destination des établissements de recherche académiques⁴ du territoire métropolitain.

L'assiette éligible pour la MEL et l'I-SITE comprend les dépenses de salaires hors permanents (ingénieurs, techniciens, doctorants, post-doc,...), de soutien de programme (fonctionnement dont consommables, sous-traitance et équipements) nécessaires au déploiement de la chaire et non-financés par ailleurs.

⁴ Un laboratoire d'un établissement du consortium ULNE (Université de Lille, Centrale Lille, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille, Institut Mines Telecom Lille Douai, Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, Sciences Po Lille, Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Institut Pasteur de Lille, Arts et Métiers Paristech (campus de Lille), CNRS, INSERM, INRIA, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille)

5 - Les modalités de participation et de dépôt

5.1 - Le contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être composé de plusieurs documents :

1. Le document de présentation du programme de recherche de la chaire (cf. **Annexe 3**) ;
2. Un courrier d'engagement de l'organisme de tutelle du laboratoire et également de la ou les l'entreprise(s), précisant leur contribution financière, leurs apports en ressources humaines et les retombées attendues
3. Le CV du porteur académique, une lettre de motivation et ses références
4. Un avis motivé de la commission recherche et/ou du représentant légal de l'établissement de recherche. Cet avis portera sur : la faisabilité du projet, la solidité du partenariat laboratoire/entreprise(s), les qualifications du candidat et de son équipe pour mener à bien le projet, l'impact du projet pour le laboratoire
5. L'annexe financière (cf. **Annexe 5**)
6. Le tableau des indicateurs et de suivi RH (cf. **Annexe 6**)
7. L'accord de confidentialité ou l'accord de consortium entre les partenaires
8. Une fiche avec les coordonnées (nom, prénom, employeur, type de contrat, fonction, ancienneté, adresse postale, téléphone, email) des principaux contacts de la chaire (chercheur, directeur de laboratoire, juriste référent, DAF ou comptable en charge du suivi)
9. Facultatif : Le cas échéant, le courrier de labellisation du pôle ou du site d'excellence dont relève le projet ou un courrier de soutien motivé et signé du représentant légal de la structure

Pour toute question, précision ou demande d'information sur le montage du dossier, contactez : avduffrene@lillemetropole.fr et marie-claire.billbault@isite-ulne.fr .

Le dossier complet devra parvenir à la MEL et est à adresser par email à : recherche@lillemetropole.fr . Un accusé de réception sera délivré. Dans le cas où, le projet sollicite également l'intervention de l'I-SITE (cf. §4 ou annexe 1), le dossier devra être déposé à l'adresse email : projects@isite-ulne.fr

Il devra contenir impérativement les documents présentés ci-dessus avec les formats rappelés ci-dessous :

1. Le document de présentation du programme de recherche au format WORD et PDF (format libre avec 20 pages maximum. Le document peut être complété par des annexes qui ne seront pas comptabilisés dans les 20 pages).
2. Les courriers d'engagement signés de l'organisme de tutelle du laboratoire et également de(s) l'entreprise(s) en format PDF
3. Le CV du porteur académique, une lettre de motivation et ses références en format PDF
4. L'avis motivé signé de la commission recherche et/ou du représentant légal de l'établissement de recherche en format PDF
5. L'annexe financière au format EXCEL (un onglet par partenaire)
6. Le tableau des indicateurs prévisionnels et de suivi RH avec la signature du porteur au format PDF
7. L'accord de confidentialité (modèle libre) signé entre les partenaires format PDF (ou les premiers éléments d'un accord de consortium entre les partenaires)
8. La fiche avec les coordonnées des contacts (format libre) au format WORD et PDF

5.2 - Les différentes dates de dépôts

Le dépôt d'un dossier peut se faire au fil de l'eau (en continu) auprès des services de la MEL (recherche@lillemetropole.fr). Les étapes d'expertise, de sélection et de validation sont rythmées par les dates des conseils métropolitains (cf. **Annexe 2**) et celles des comités de l'I-SITE ULNE dans le cas d'un co-financement. Pour l'année 2019, les échéances butoirs de dépôt sont les suivantes :

- Deadline le 30 avril 2019 pour une présentation au conseil métropolitain en juin 2019
- Deadline le 1^{er} juillet 2019 pour une présentation au conseil métropolitain en octobre 2019
- Deadline le 30 août 2019 pour une présentation au conseil métropolitain en décembre 2019

6 - Le processus de sélection

6.1 - Les critères de sélection

Les critères de sélection reposent sur :

Général :

- La qualité de la chaire et son intérêt au regard des **priorités métropolitaines** (cf. §2)
- Sa faisabilité et sa construction ainsi que la contribution de celui-ci à l'enrichissement d'une **filière ou activité industrielle ou économique** du territoire

Partenariat :

- La **sincérité** du partenariat évaluée sur des échanges, travaux ou collaborations antérieurs
- L'**équilibre** entre les partenaires par rapport à la finalité du projet et à l'échelle de maturité technologique
- Le caractère **collaboratif** avec l'implication de chacun des partenaires
- Les compétences et l'**expertise** des partenaires du projet et des moyens mobilisés
- Les modalités de **gouvernance** de la chaire industrielle qui devront être explicitées. La gouvernance pourra, par exemple, s'appuyer sur un comité d'orientation et de supervision (ou comité de pilotage) associant l'ensemble des acteurs publics et privés fondateurs de la chaire industrielle
- Les qualités propres du porteur académique désigné, l'adéquation de son **profil** aux projets de recherche qu'il entend développer avec la ou les entreprise(s) partenaire(s)
- Le **soutien** de l'établissement tutelle du laboratoire de recherche et les conditions de mises en place de la chaire.

Contenu :

- La **clarté** de l'objectif général et des objectifs opérationnels de la chaire
- Un **état de l'art** développé couvrant les publications et les brevets sur les différents axes de recherche de la chaire
- L'excellence scientifique et le caractère **innovant** avec un niveau inventif élevé et une capacité à breveter
- Le positionnement sur l'échelle de maturité technologique **TRL** (cf. **Annexe 4**)
- Le contenu scientifique et technologique avec des **verrous** scientifiques bien identifiés
- La définition claire des **livrables**
- La pertinence de la **méthodologie** (responsabilité, planification, organisation, reporting)
- Un **rétro-planning** prévisionnel avec un GANTT détaillé

Budget :

- Le budget global du projet (≥ 900 k€ HT)
- L'équilibre dans les engagements et les **apports** de chaque partenaire (financier, mise à disposition ou mobilisation de locaux, de matériel, de ressources humaines,...) (cf. onglets « apport des partenaires » de l'**Annexe 5**)
- La bonne adéquation entre le budget prévisionnel de dépenses (onglet dépenses de l'**Annexe 5**), le déroulé et la durée des projets au sein de la chaire

Retombées :

- Les retombées scientifiques et économiques pour chacun des partenaires avec des **indicateurs** de suivi (**Annexe 6**)
- Les retombées sociétales et environnementales en liaison avec une démarche de développement durable affichée
- Les retombées en termes de valorisation industrielle et d'attractivité pour la MEL avec des **indicateurs** de suivi (**Annexe 6**)

6.2 - L'expertise, la sélection et la validation

L'évaluation du dossier sera réalisée par des experts du domaine, externes à la MEL, avec obligation de non-concurrence et de confidentialité. Un rapport synthétique sera adressé au porteur. Par la suite, un comité de sélection examinera les dossiers et procèdera à un classement des dossiers. Ce comité est composé de représentants d'établissement de recherche, des services régionaux et des services de la MEL et de l'I-SITE ULNE, notamment. Une audition du porteur de projet et d'un représentant de la ou des entreprise(s) devant ce comité pourra être organisée par la MEL.

La participation des services de la Région Hauts-de-France à ce comité de sélection permettra de garantir la cohérence entre ce dispositif et ceux de la Région.

A noter que certains dossiers de candidature, non retenus au financement du fait d'une maturité insuffisante du partenariat avec les entreprises partenaires pourront être suivis par les services métropolitains dans la perspective d'un nouveau dépôt.

7 - Les modalités de conventionnement et de suivi

Une convention sera établie entre la MEL et l'établissement de tutelle. Dans le cas d'un co-financement de l'I-SITE, une convention sera à établir entre l'I-SITE et l'établissement de tutelle.

La signature de la convention marquera le T0 de la chaire et déclenchera le versement du premier acompte à hauteur de 60% de la subvention.

Sur les trois ans de financement et d'accompagnement par la MEL, la chaire industrielle devra organiser régulièrement des comités opérationnels et de pilotage et avertir obligatoirement les contacts de la MEL en charge du dossier.

Au terme des 18 premiers mois de déroulement du projet (T0 + 18 mois), un comité de pilotage de la chaire sera organisé à l'initiative du porteur. Ce comité associera l'ensemble des partenaires et des financeurs. Il permettra notamment de faire le point sur l'avancement des travaux, sur les livrables,

sur les indicateurs et sur l'état des dépenses de la chaire pour les partenaires. Cette étape accomplie et à la réception d'un rapport écrit et des tableaux d'indicateurs remplis (cf. **Annexe 6**), la MEL déclenchera le versement du second acompte à hauteur de 20%.

En fin de projet, à 36 mois (T0 + 36 mois), un comité de clôture du projet sera organisé à l'initiative du porteur. Ce comité associera l'ensemble des partenaires et des financeurs. Il permettra notamment de faire le point sur les résultats des travaux, sur les livrables, sur les indicateurs et sur l'état des dépenses de la chaire pour les partenaires. Cette étape accomplie et à la réception d'un rapport écrit et des tableaux d'indicateurs remplis (cf. **Annexe 6**), la MEL déclenchera le versement du solde à hauteur de 20%.

Annexes

Annexe 1

Présentation de l'I-SITE ULNE



www.isite-ulne.fr

Labellisé I-SITE en février 2017, le projet d'Université Lille Nord-Europe (ULNE) fédère 14 membres fondateurs (cf. ci-dessous) avec pour objectif de transformer le paysage de la recherche et de la formation en Région Hauts-de-France, en renforçant et en diffusant son excellence. Son but consiste en la création d'une grande université internationale, classée parmi les 50 premières en Europe avant 10 ans : l'Université Lille Nord-Europe (ULNE).

L'I-SITE est structurée autour de trois thématiques de recherche interconnectées couvrant un spectre disciplinaire large : Santé, Planète et Monde numérique. L'internationalisation, l'innovation pédagogique et la valorisation sont également au cœur de ses priorités.

L'I-SITE ULNE pourra apporter un co-financement complémentaire de 20% maximum du coût total éligible dans la limite de 100.000 € sous forme de subvention à destination des établissements de recherche **académiques**⁵ du territoire métropolitain.

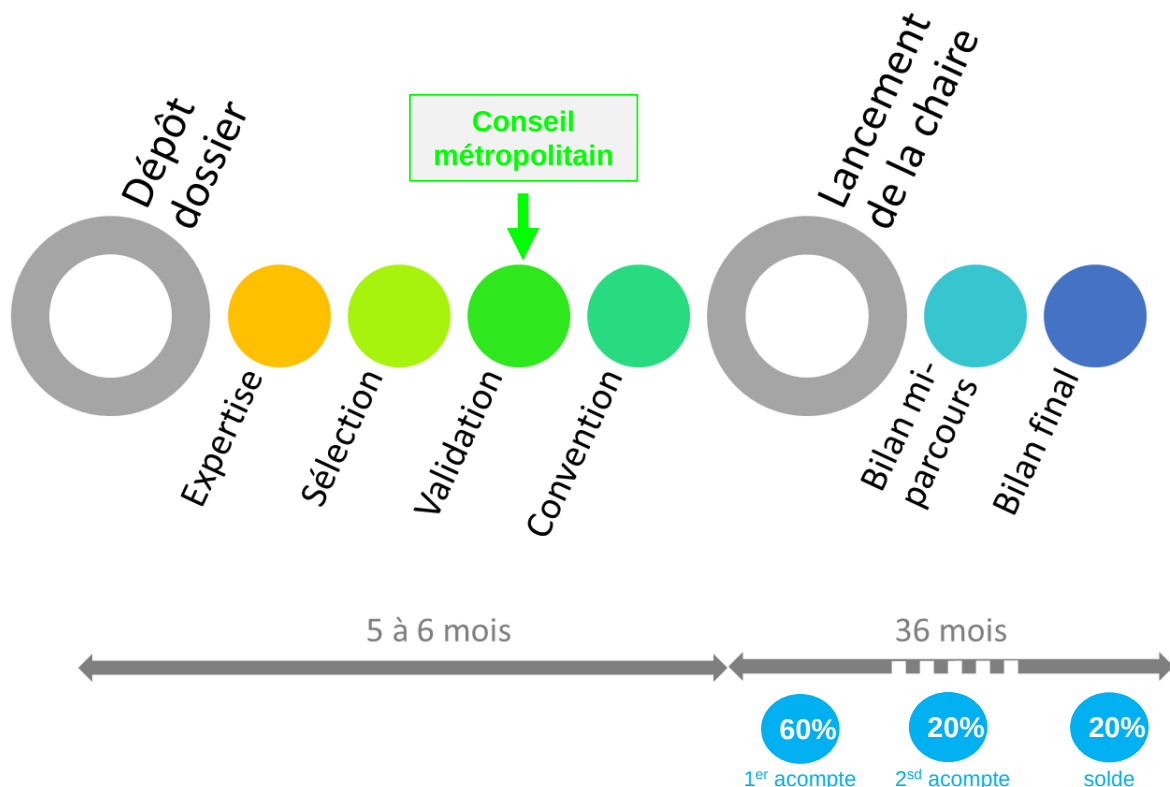


⁵ Un laboratoire d'un établissement du consortium ULNE (Université de Lille, Centrale Lille, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille, Institut Mines Telecom Lille Douai, Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, Sciences Po Lille, Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Institut Pasteur de Lille, Arts et Métiers ParisTech (campus de Lille), CNRS, INSERM, INRIA, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille)

Annexe 2

Récapitulatif du processus global de l'appel à projet

Dépôt du dossier	T0 - 5 à 6 mois	Dépôt du dossier en continu - Document administratif (10 pages + fichier excel) - Document scientifique (15 pages en français) - Lettre d'engagement des directeurs de laboratoire et de l'entreprise partenaire - Lettres de soutien de partenaires ou bénéficiaires - Annexes : CV, composition des comités
Expertise	T0 - 4 mois	Expertises externes (quinzaine de jours) - Avis écrits d'experts du domaine externes à la MEL
Sélection	T0 - 3 mois	Comité de sélection des financeurs - Présentation orale du porteur académique et du (des) représentants entreprises - Sélection des financeurs
Validation	T0 - 2 mois	Délibération du conseil métropolitain et des instances des co-financeurs - Validation écrite du conseil et instance(s) - Préparation des pièces contractuelles
Convention	T0 - 1 mois	Finalisation des conventions - entre le laboratoire, la MEL et le ou les co-financeurs - entre le laboratoire et la ou les entreprise(s)
Lancement de la chaire	T0	Démarrage de la chaire - Contractualisation, signature des conventions - Kick-off officiel
Bilan mi-parcours	T0 + 18 mois	Bilan mi-parcours - Organisation d'un comité et rapport écrit
Bilan final	T0 + 36 mois	Bilan final - Organisation d'un comité et rapport écrit



Annexe 3

Descriptif général du contenu du document de présentation.

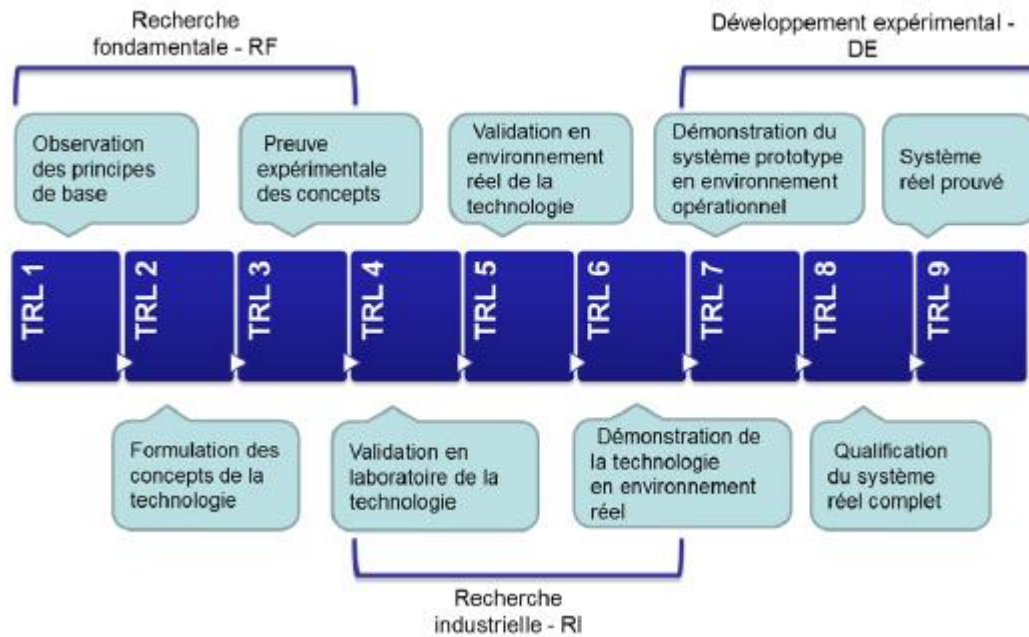
(Format libre avec 20 pages maximum en intégrant les éléments attendus décrits ci-dessous. Le document peut être complété par des annexes qui ne seront pas comptabilisés dans les 20 pages).

Pour toute question, précision ou demande d'information sur le montage du dossier, contactez :
avduffrene@lillemetropole.fr et **marie-claire.bilbault@isite-ulne.fr**.

Titre	Donner un nom à la plateforme
Résumé	Faire un résumé de 5 lignes en français et en anglais
Contexte marché et réglementaire	Présenter le contexte des travaux de la chaire : les enjeux relatifs aux attentes du marché (coût, nouvelles performances, impact environnemental...) et de la réglementation qui se posent et qui justifient la mise en place de la chaire. <i>Conseils : Présenter les marchés et/ou les publics visés. Apporter des chiffres clés du marché, des références aux réglementations et normes en vigueur. Présenter un état de l'art sur la thématique de recherche. Montrer les enjeux et les verrous technologiques à relever.</i>
Objectif général	Présenter l'objectif général du projet en réponse aux enjeux présentés dans la partie « contexte » ci-dessus et présenter la bonne adéquation avec les « thématiques prioritaires / sujets d'intérêt » tels que décrits dans le cahier des charges de l'AAP. <i>Conseils : Présenter le but et les atouts de la chaire.</i>
Descriptif et méthodologie du projet	Mettre en avant le caractère innovant (innovation produit ou procédé), le caractère original (distinction par rapport à l'état de l'art) et l'excellence scientifique du projet (valeur ajoutée apportée par l'association des compétences entre les partenaires du projet). <i>Conseils : Apporter des références bibliographiques et brevets. Rédiger des objectifs opérationnels en présentant les enjeux et les verrous. Présenter des lots de travaux avec leurs objectifs et les livrables attendus avec les différentes périodes et les jalons (go/no go)). Présenter les indicateurs de résultats clés (la description de chaque indicateur de résultat doit faire état de sa valeur de début de programme et de l'objectif visé au terme du programme. L'indicateur peut être quantitatif (à chiffrer) ou qualitatif (à décrire). Proposer un diagramme de GANTT.</i>
Descriptif des partenaires	Décrire les principaux partenaires en expliquant en détail leur rôle et leur contribution dans les différents lots de travail ainsi que leurs attentes en termes de retombées scientifiques et économiques. Chaque partenaire devra détailler et chiffrer ses apports en remplissant un onglet de l'annexe financière (cf. Annexe 5).
Livrables prévus et retombées attendues	Résumer les productions attendues les plus significatives du projet en faisant référence aux objectifs établis (livrables scientifiques, résultats techniques, résultats économiques, production de matières ou produits, conception de procédés, actes d'un colloque, congrès ou séminaires, synthèses ou rapports écrits, publications, brevets, études économiques ou de veille technologique...) Le porteur du projet avec ses partenaires devront remplir le tableau d'indicateurs de l' Annexe 6 . Préciser comment le projet intègre les différentes dimensions du développement durable (impact environnemental et/ou sociétal....)

Annexe 4

Echelle de maturité technologique TRL



Annexe 5

Annexe financière (fichier excel joint)

Annexe 6

Tableau des indicateurs et suivi RH (fichier excel joint)